

Projet de nouvelle centrale électrique à gaz à Cornaux

Report de la remise du rapport final au Conseil d'Etat

Le Département de la gestion du territoire communique :

Dans le cadre du projet de Groupe E concernant la construction d'une nouvelle centrale de production d'électricité à base de gaz naturel à Cornaux, le Conseil d'Etat a mis en place en juin 2007 une Commission de réflexion. Celle-ci s'est réunie à trois reprises en présence du conseiller d'Etat Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire. Initialement prévue pour fin 2008, la remise au Conseil d'Etat du rapport final a été reportée pour plusieurs raisons indépendantes de la volonté de la Commission.

Des éléments de l'étude d'impact concernant l'effet de la centrale sur la qualité de l'air ont été déposés récemment. L'étude d'impact finale devrait être remise au premier semestre 2009. Or les conclusions de cette étude sont très importantes et reprises dans le rapport de la Commission. Le report est également imputable à une décision du Conseil fédéral de procéder à une révision de la loi fédérale sur la réduction de CO₂ (loi sur le CO₂) dont la dernière mouture n'a été approuvée qu'à fin octobre 2008.

Les considérations de cette nouvelle version sont importantes pour le projet car elles réglementent la procédure d'autorisation des centrales thermiques à combustibles fossiles, l'exemption de la taxe sur le CO₂ assorti de l'obligation de compenser intégralement les émissions de CO₂, la part des émissions à compenser en Suisse et à l'étranger, ainsi que l'utilisation des rejets de chaleur. Le Conseil fédéral propose qu'au minimum 50% des prestations compensatoires de CO₂ soient réalisées en Suisse (actuellement 70%). Le rendement minimal de 62%, proposé lors de la consultation, n'ayant pas été fixé dans la loi, c'est le Conseil fédéral qui déterminera, par voie d'ordonnance, le rendement total minimal garantissant que les centrales thermiques à combustibles fossiles utilisent la chaleur résiduelle.

Activités de la Commission de réflexion

Les travaux de la Commission de réflexion continuent à être menés dans un esprit constructif. Des présentations et des réponses provenant de nombreuses publications et de spécialistes ont permis aux membres de se familiariser avec les aspects complexes du projet. Les discussions ont mené à la rédaction de plusieurs chapitres du rapport final, d'autres étant sur le point d'aboutir. En premier lieu, la Commission a traité la problématique du besoin de nouvelle production d'électricité en se penchant de manière approfondie sur les perspectives énergétiques 2035 de l'Office fédéral de l'énergie. Quant au potentiel des énergies renouvelables à l'horizon 2035, la Commission s'est fortement

inspirée du rapport « Plan de route - Energies renouvelables Suisse » de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW).

La Commission a ensuite traité les thèmes du choix du site, de la taille et du type de la centrale ainsi que des aspects liés à la procédure relative au permis de construire. Lors de sa prochaine séance, début 2009, elle discutera des propositions de compensation de CO₂ et des aspects environnementaux en se référant aux conclusions de l'étude d'impact et finalement des aspects fiscaux et des implications économiques.

Composition et mission de la Commission de réflexion

Composée d'une vingtaine de membres et présidée par M. Jacques Rognon, Dr ès sciences techniques, président d'honneur du Centre de recherche en géothermie, la Commission de réflexion regroupe des représentants du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, des partis politiques, des communes limitrophes neuchâteloises et bernoises, de la commission cantonale de l'énergie, de l'industrie, du milieu des consommateurs, des associations de protection de la nature et de l'environnement, du Comité des Citoyens contre la centrale de Cornaux et des chefs des différents services des administrations cantonales concernées.

Sa mission : placer le projet dans un contexte global cantonal et régional, tenant compte des enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, fiscaux et sociaux. Ces réflexions mèneront à l'élaboration d'un rapport, lequel servira au Conseil d'Etat ainsi qu'aux autres instances officielles concernées et au public en général à se forger une opinion quant au bien-fondé ou non de la construction d'une telle centrale dans la région de l'Entre-deux-Lacs.

Pour de plus amples renseignements:

Jacques Rognon, président de la Commission, tél. 032 842 47 26 ou 079 213 78 17.

Neuchâtel, le 15 décembre 2008

Annexe : Liste des membres de la commission

Annexe : Liste des membres de la commission

Appel	Nom	Prénom	Représentation	Société
Monsieur	Amez-Droz	Laurent	Groupe Libéral-PPN du Grand Conseil	
Monsieur	Barraud	Christian	Commune de Cornaux	Administration communale
Monsieur	Bonhôte	Pierre	Groupe Socialiste du Grand Conseil	
Monsieur	Boschung	* Serge	Canton de Fribourg	Service des transports et de l'énergie
Monsieur	Cossettini	* Patrick	Administration cantonale NE	Service de l'économie
Monsieur	Cuche	Fernand	Conseil d'Etat	DGT
Monsieur	Cuche	Frédéric	Ecoforum	
Monsieur	Godet	François	Communes limitrophes de l'Entre-deux-Lacs francophones	Administration communale
Monsieur	Juvet	* Jean-Luc	Administration cantonale NE	Service de l'énergie
Monsieur	Kausche	Wilfried	Industrie	Raffinerie de Cressier
Monsieur	Liechti	* Jean-Michel	Administration cantonale NE	Service de la protection de l'environnement
Monsieur	Martenet	Jean	Fédération romande des consommateurs	
Monsieur	Meyer	René	C5-Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux	
Madame	Monnier-Douard	Marie-France	Groupe PopVertsSol du Grand Conseil	
Monsieur	Németi	Florian	Industrie	Chambre du commerce et de l'industrie
Monsieur	Renaud	Pierre	Commission cantonale de l'énergie	Planair SA
Monsieur	Rognon	* Jacques	Président de la commission	
Madame	Rosselet	Sarah	Groupe UDC du Grand Conseil	
Monsieur	Schaffner	* Marc-Hermann	Secrétaire de la commission	Collaborateur scientifique mandaté
Monsieur	Schreyer	Andres	Commune de Gals	Administration communale
Monsieur	Veuve	* Jean-Pierre	Administration cantonale NE	Service juridique
Monsieur	Wälti	Jean-Bernard	Groupe Radical du Grand Conseil	